

## Petroplus

# Le conseiller d'Etat Thierry Grosjean fait le point sur les mesures entreprises par le Canton de Neuchâtel

**Suite à l'annonce faite ce mardi 24 janvier 2012 par le groupe Petroplus, propriétaire de la raffinerie de Cressier, d'une demande de sursis concordataire en raison de l'échec des négociations avec ses créanciers, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie (DEC), a tenu un point presse pour faire le point sur la situation.**

Depuis que le groupe zougéois Petroplus a rendu publiques fin décembre 2011 les difficultés financières auxquelles il était confronté, le Conseil d'Etat neuchâtelois s'est engagé à tout mettre en œuvre, dans la mesure de ses possibilités, pour permettre la poursuite des activités et la sauvegarde des emplois sur le site de Cressier.

Suite aux différentes rencontres et réunions auxquelles a participé le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, avec le conseiller fédéral en charge de l'économie J. Schneider-Ammann, et le directeur du groupe Petroplus, Jean-Paul Vettier, il a rappelé l'importance stratégique pour la Suisse de la présence d'une raffinerie dans le canton de Neuchâtel.

La semaine dernière, le chef du DEC s'est rendu auprès des 260 employés du site neuchâtelois de Petroplus, qui a entamé la fermeture progressive de ses installations. A cette occasion, il a souligné que la préoccupation du Canton était avant tout de trouver une solution qui permette de conserver les emplois dans l'attente de la poursuite éventuelle des négociations liées à l'avenir de la raffinerie de Cressier.

Avec l'annonce intervenue ce jour de la demande de sursis concordataire dans tous les pays où Petroplus est présent, le groupe privilégie une option permettant la poursuite de l'activité, l'assainissement de la situation et la protection des créanciers dont font partie de manière prioritaire les collaborateurs de l'entreprise. Le chef du DEC a rappelé que les démarches auprès de la Confédération en vue de l'obtention du chômage partiel pour les employés ont été facilitées par le Canton. Il appartient dès lors à Petroplus de se déterminer rapidement sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre à ce sujet.

Le conseiller d'Etat Thierry Grosjean a par ailleurs relevé que la décision d'attribuer ou non le sursis concordataire appartient dès lors à la justice. Malgré tout, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, le Conseil d'Etat neuchâtelois fera tout ce qui est possible dans les semaines à venir pour apporter son appui aux employés et à la direction du site de Cressier.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,**

**tél. 032 889 68 00.**

Neuchâtel, le 24 janvier 2012